



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE



Bruxelles, le 13 juillet 2010
12082/10
PRESSE 202

Stratégie Europe 2020 pour l'emploi et la croissance: le Conseil adopte de grandes orientations de politique économique

Le Conseil a aujourd'hui¹ franchi une étape importante dans la mise en œuvre de la nouvelle stratégie "Europe 2020" pour l'emploi et la croissance, en adoptant une recommandation établissant de nouvelles grandes orientations de politique économique à l'attention des Etats membres et de l'UE (*doc. [11646/10](#)*).

La recommandation forme, avec un projet de décision relative aux lignes directrices pour les politiques de l'emploi², des "*lignes directrices intégrées*" pour les réformes structurelles qui devront être menées au cours des prochaines années au titre de la nouvelle stratégie.

Sur la base de ces lignes directrices intégrées, les Etats membres établiront des programmes nationaux de réforme qui exposeront de manière détaillée les actions à entreprendre. Un accent particulier sera mis sur les efforts nécessaires pour réaliser les objectifs nationaux, ainsi que sur les mesures destinées à lever les freins à une croissance durable au niveau national.

Le Conseil européen évaluera chaque année les progrès accomplis tant au niveau de l'UE que dans les Etats membres au titre de la stratégie 2020. Les progrès réalisés sur le plan macroéconomique et structurel et en matière de compétitivité, ainsi que la stabilité financière globale, seront examinés conjointement.

¹ La décision a été prise lors d'une réunion du Conseil "Affaires économiques et financières".

² L'adoption de la décision concernant les politiques de l'emploi est prévue pour octobre, suite à la consultation du Parlement européen.

P R E S S E

Les lignes directrices intégrées sont comme suit:

- (1) garantir la qualité et la viabilité des finances publiques;
- (2) résorber les déséquilibres macroéconomiques;
- (3) réduire les déséquilibres dans la zone euro;
- (4) optimiser le soutien à la recherche et au développement et à l'innovation, renforcer le triangle de la connaissance et libérer le potentiel de l'économie numérique;
- (5) favoriser une utilisation plus efficace des ressources et réduire les émissions de gaz à effet de serre;
- (6) améliorer l'environnement des entreprises et des consommateurs et moderniser la base industrielle afin d'assurer le bon fonctionnement du marché intérieur;
- (7) accroître la participation au marché du travail et diminuer le chômage structurel;
- (8) développer une main-d'œuvre qualifiée en mesure de répondre aux besoins du marché du travail, promouvoir des emplois de qualité et l'éducation et la formation tout au long de la vie;
- (9) rendre les systèmes d'éducation et de formation plus performants à tous les niveaux et augmenter la participation à l'enseignement supérieur;
- (10) promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté.

Le Conseil avait déjà marqué son accord sur le texte de la recommandation lors de sa réunion du 8 juin, et le Conseil européen a donné son approbation politique le 17 juin.